

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 25 mai 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 14/05/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 11	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Jean-Sebastien BATLLE, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Désignation des délégués à l'Agence Technique Départementale de l'Aude - DE_024_2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'élection de délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune pour l'Agence Technique Départementale de l'Aude – ATD11.

Le résultat est le suivant :

votants : 11 exprimés : 11 majorité absolue : 6

Ont obtenu pour l'ATD11 :

- Délégué titulaire : VIZCAÏNO Christian 11 voix
- Délégué suppléant : JIMENEZ André 11 voix

M. VIZCAÏNO Christian et M. JIMENEZ André sont élus à l'unanimité comme délégués pour représenter la commune à l'Agence Technique Départementale de l'Aude – ATD11.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

APPROUVE la nomination de **M. VIZCAÏNO Christian et M. JIMENEZ André** pour représenter la commune à l'ATD11.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus, et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux article L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,

Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___